

# DÉPUTÉS : EUX AUSSI ONT OSÉ !



**A**vec un sens de la modération propre au quotidien, l'Ouest-France du 16 octobre 2019, sous la plume de Vincent Jarnigon, nous apprend qu'une centaine de députés (chiffre à vérifier) vont voir leur allocation logement mensuelle passer de 900 à 1200 euros. Cette petite centaine correspond aux députés qui ne disposent pas de couchage à l'Assemblée ni de chambre dans la résidence mise à leur disposition. J'ai précisé « chiffre à vérifier » car les députés réellement impactés ne sont pas officiellement connus ; et, il n'est pas impossible que d'autres, alléchés par le nouveau montant, soit incités à revoir leurs conditions d'hébergement.

1200 euros pour 12 à 16 nuits par mois passées à Paris (les députés arrivent généralement le lundi et repartent le vendredi) c'est pas mal payé quand on sait qu'ils ne disposent, les malheureux, que de 7.200 euros de rémunération et de 5.000 euros de frais de mandat. Le journaliste ne dit pas si ce sont les 5 euros par mois retirés aux étudiants qui servent à financer cette augmentation de 300 euros laquelle porterait la dépense au minimum à plus de 300.000 euros l'an. Notez au passage que 1.400 euros c'est parfois la maigre rémunération mensuelle, gracieusement allouée par certains députés généreux, à leurs collaborateurs parlementaires.

Mais j'en reviens au titre pudique que M. Vincent Jarnigon a donné à son article. Quand il affirme que cette augmentation va faire tousser certains, je pensais naïvement qu'il faisait allusion aux Français en général et, particulièrement, aux 3,8 millions de personnes qui selon la fondation Abbé Pierre, souffrent de mal-logement ou carrément d'absence

de logement personnel. Non, non pas du tout ! Il fait allusion aux syndicats de collaborateurs parlementaires, ces assistants qui, il est vrai, ont aussi de quoi « gueuler » et non tousser comme il le dit fort élégamment (voir son article ci-dessous).

Moralités : pour le journaliste : *on ne voit les choses que de l'endroit où l'on se place* et, pour les députés : *charité bien ordonnée commence par soi-même.*

(Cliquez sur le document pour l'agrandir)

**Députés : des indemnités qui font tousser**  
L'Assemblée va augmenter leurs indemnités d'hébergement à Paris. Une hausse qui heurte les collaborateurs parlementaires.

L'indemnité de logement à Paris, pour une centaine de députés, va passer de 900 € à 1 200 € par mois. Cette mesure, validée par le bureau de l'Assemblée à samedi dernier, à la demande des oustouers Florian Bachelier et Laurianne Rossi, concerne ceux qui ne bénéficient pas de couchage dans leur bureau ou de logement en résidence hôtelière.

Pour le député LREM d'Ile-et-Vilaine et premier questeur Florian Bachelier, cette décision est une mesure d'économie. « La dotation a été réévaluée pour tenir compte du niveau élevé des loyers parisiens. Le montant de 1 200 € correspond au montant que le Sénat applique depuis 2017. Sur une base de quatre nuits par semaine, le coût mensuel de l'hôtellerie par député était de 3 200 €. La dotation d'hébergement permet donc une économie mensuelle de 2 000 € par député. L'objectif du bureau de l'Assemblée était d'intensifier les économies sur ce poste et, à terme, de supprimer le budget hôtellerie. »

Cette hausse fait bondir plusieurs syndicats de collaborateurs parlementaires. Aurélien Morin, secrétaire générale adjoint du syndicat Unsa, a « été heurté » par cette augmentation. « Sur les 2 500 collaborateurs parlementaires employés par les députés, certains touchent à peine 1 400 € par mois. Je rappelle qu'un député est rémunéré 7 200 € par mois, plus 5 000 € en frais de mandat et 1 200 € aujourd'hui de dotation pour se loger. Même si l'augmentation peut se comprendre à cause des loyers parisiens, il serait grand temps de s'intéresser à la précarisation des collaborateurs parlementaires. » Le syndicat CFTC, sur les réseaux sociaux, a rétorqué : « Tiens, pourtant, y a pas d'argent pour les collabs parisiens... »

Vincent JARRIGON.

OF 4/10/19



Photo : Internet